



## Politique d'exclusion de 123 IM

**Signataire des UN PRI depuis 2016, 123 IM s'engage dans une démarche d'accompagnement des participations en portefeuille dans l'intégration de l'ESG dans la conduite de leur activité car nous favorisons une démarche de progrès plutôt qu'une politique d'exclusion avec toutefois quelques exceptions.**

**En effet, autant nous sommes convaincus que la prise en compte de critères ESG est un levier de création de valeur et/ou un révélateur de risques qui permettra d'améliorer l'entreprise durant la période de détention, autant nous pensons que certains secteurs d'activité sont sans aucune équivoque sources de risques de réputation ou de forte dévaluation – ces « stranded assets<sup>1</sup> » qui repoussent les investisseurs de long terme.**

### 1. Les secteurs exclus pour des raisons d'éthique

Ces secteurs comportent des risques de corruption, de recours à des paradis fiscaux et de blanchiment d'argent, de non-respect des droits humains – dont le travail des enfants, le travail forcé en plus de la production et commercialisation de produits toxiques ou dangereux.

- L'armement, au-delà des mines anti-personnel et des bombes à sous-munition interdites par la Convention d'Ottawa
- La pornographie et la prostitution
- Le tabac
- Les jeux d'argent, les jeux de hasards et les casinos

### 2. Les secteurs exclus pour des raisons environnementales

**Ces secteurs représentent :**

- L'industrie minière et des métaux
- L'industrie du charbon

Dans les deux cas, l'interdiction d'investir s'applique dès le 1<sup>er</sup> euro de chiffre d'affaires dans le secteur exclu. Elle concerne le développement, la production, le stockage, la commercialisation, la distribution et le transport.

---

<sup>1</sup> Actifs bloqués ou actifs échoués : expression employée pour désigner des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché (technologies, énergies, automobiles), des réglementations ou de la fiscalité.